



HAL
open science

Le regroupement de la gestion forestière dans la basse Vallée de la Drôme - Retours d'expérience après 2 ans d'animation à Grâne et à Mirmande

J. Prevost

► **To cite this version:**

J. Prevost. Le regroupement de la gestion forestière dans la basse Vallée de la Drôme - Retours d'expérience après 2 ans d'animation à Grâne et à Mirmande. Forêt Méditerranéenne, 2012, XXXIII (3), pp.255-264. hal-03556200

HAL Id: hal-03556200

<https://hal.science/hal-03556200v1>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le regroupement de la gestion forestière dans la basse Vallée de la Drôme

*Retours d'expérience après 2 ans
d'animation à Grâne et à Mirmande*

par Jean PREVOST

Le morcellement de la forêt privée et le peu d'intérêt de certains propriétaires pour leur forêt sont des freins au développement de la gestion forestière. Le regroupement des propriétaires au sein d'une Association syndicale de gestion forestière peut être une solution pour le développement d'une filière forêt-bois locale.

Cet article nous décrit une démarche expérimentée dans la Drôme : un exemple parmi d'autres qui peut susciter ou faire avancer d'autres projets...

Face au morcellement de la forêt privée méditerranéenne et au regain d'intérêt pour cette forêt, le regroupement en Association syndicale libre de gestion forestière (ASGF) a tendance à se développer. Ayant monté une association de ce type dans la Drôme, dans un contexte particulier, nous allons essayer ici de décrire nos choix et de porter à connaissance notre démarche. C'est un exemple parmi d'autres : il n'a pas vocation à servir de modèle, mais de base de réflexion.

Contexte

Le domaine forestier de la basse vallée de la Drôme constitue un exemple assez classique du contexte méditerranéen. La commune de Grâne, située dans cette vallée, à proximité de la plaine du Rhône, possède un taux de boisement de 56 %. Cette forêt de la série mésoméditerranéenne du chêne pubescent, concerne à 86 % des propriétaires privés. Son intérêt économique demeure modeste au regard des enjeux paysagers, patrimoniaux ou de protection face aux risques naturels d'incendie ou d'érosion des sols.

Notre méthode étape par étape

L'accroche : le point de départ d'une association de regroupement

De l'intérêt des propriétaires et des élus locaux (municipalité) dépend leur adhésion et leur engagement dans ce type de démarche. Ainsi, il est nécessaire de bien saisir les attentes de ces acteurs, de trouver un point d'accroche.

Concernant les élus, il est assez facile de les rencontrer et de comprendre leurs attentes.

En revanche, en ce qui concerne les propriétaires forestiers, leur grand nombre (plus de 1000 sur les deux communes concernées)

Fig. 1 :
Schéma de mise en place
du regroupement
par phase

Analyse du contexte	Préparation du regroupement	Montage du regroupement	Réalisation de la gestion groupée
Analyse du milieu et de la filière bois	Premier courrier d'information du projet		
	Questionnaire pour cerner les enjeux, accompagné d'une lettre et d'une plaquette explicative		
	Réunion publique de présentation		
	Réunion publique sur la gestion sylvicole		
	Réunion publique finale sur le regroupement		
	Lettre avec coupon-réponse pour constituer le groupe de travail et la liste des propriétaires probablement adhérents		
	Création de la structure de regroupement avec le groupe de travail : – réflexion sur le type de structure, ses limites et ses pouvoirs – rédaction des statuts – campagne d'adhésions		
		Rédaction du PSG groupé : – appel d'offre – rédaction avec visite de chaque propriété avec le propriétaire – approbation de chaque adhérent de la partie qui le concerne	
		Réalisation du PSG groupé : – appel d'offre – suivi annuel des coupes et travaux	

a nécessité le recours à un questionnaire. S'agissant du premier contact, il convient d'apporter un soin particulier à son élaboration. Nombre de propriétaires n'ont pas conscience de ce que peut leur apporter leur patrimoine forestier, lorsqu'ils ont connaissance même de l'existence de ce patrimoine... Ils n'ont jamais eu d'interlocuteurs dans ce domaine et souvent ne connaissent pas le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Nous avons donc accompagné le questionnaire d'une plaquette explicative. Il faut noter le rôle important joué par les élus municipaux, sensibilisés à la problématique et interlocuteurs habituels de ces propriétaires, ce qui permet de les mettre en confiance vis-à-vis de la démarche et du CRPF.

L'analyse du contexte et du questionnaire fait ressortir une préoccupation patrimoniale impliquant une gestion douce : les propriétaires ne voulaient plus de coupes rases (2 coupes de 10 ha avaient échauffé les esprits). Des demandes paraissant secondaires a priori se sont avérées très importantes et à prendre en compte : délimitation des parcelles, accès à la culture forestière...

Une longue phase d'initiation et de vulgarisation

Cette première étape a duré 6 mois. Il s'agissait de donner aux propriétaires tous les éléments pour choisir ou non d'adhérer à une forme de regroupement et, plus généralement, de les motiver à la gestion forestière. Le questionnaire qui a initié cette démarche a été suivi de trois réunions publiques :

- la première présente la forêt, ses enjeux. Elle donne des connaissances générales sur les forêts locales, permet de répondre aux nombreuses questions et rassure, le questionnaire ayant pu générer beaucoup d'inquiétude (va-t-on tout raser, exproprier... ?) ;
- la seconde, sur le terrain, montre concrètement le plus que peut procurer le fait de se regrouper et apporte les bases de la gestion forestière. Elle a pour but de motiver les propriétaires et leur montrer en quoi une gestion peut être intéressante pour eux, notamment en terme d'amélioration du patrimoine ;
- la troisième présente le regroupement, ses formes, son déroulement dans le temps. Il permet d'aborder le vif du sujet avec un noyau de propriétaires motivés.

Cette phase est laborieuse. Elle demande une bonne connaissance du territoire et peut nécessiter une étude préalable. Mais elle est essentielle : de cela dépend en grande partie le succès de l'opération.

Cependant, trois réunions dans un court délai peuvent épuiser les volontés. Alors qu'une partie des propriétaires a compris la démarche et veut que tout soit bouclé le lendemain de la première réunion ; une autre ne se décide pas, est craintive et attend de voir. La première perd de la motivation avec le temps, la seconde (majoritaire) a, elle, besoin de temps. Pour une mobilisation forte des propriétaires, nous avons donc besoin de 6 à 8 mois. De ce point de vue, il paraît possible de fusionner la première et la deuxième réunion publique, avec l'inconvénient toutefois de donner énormément d'informations en peu de temps (et donc plus ou moins assimilables). La meilleure solution serait sans doute d'étaler les trois réunions.

Créer la structure associative

Elle passe par la mise en place d'un groupe de travail, constitué des propriétaires les plus impliqués. Ils ont été ciblés grâce à un bulletin-réponse les distinguant de ceux qui veulent juste rester informés et de ceux qui ne sont pas intéressés par la démarche. C'est ce groupe de travail qui choisira le type d'association (généralement l'ASGF), établira les statuts sous les conseils et l'aide technique de l'animateur et constituera le bureau. Ainsi, à l'issue de l'assemblée générale constitutive, les propriétaires ont défini une association qu'ils ont décidé, construite, avec un fonctionnement qu'ils ont choisi.

Cette phase de rédaction des statuts et d'organisation peut s'étendre sur 6 mois, à raison d'une réunion par mois, ce qui peut s'avérer épuisant pour les propriétaires ; mais l'objectif ici est que les propriétaires s'approprient la démarche pour éviter une association « imposée » et garantir son fonctionnement dans le temps, ainsi que sa gestion par ses membres et non par l'animateur.

À ce stade, l'association présente un bureau et est officialisée, mais non encore opérationnelle. Elle doit encore se doter d'adhérents.

La « campagne » d'adhésion

Elle consiste à informer de la création de l'association et à convaincre chaque proprié-

taire potentiellement intéressé des avantages de l'association créée.

Pour ce faire, le courrier et le téléphone restent les meilleurs outils et ont été utilisés dans le cas de Grâne. Il faut faire la liste de toutes les personnes qui ont dit être intéressées à un moment ou à un autre par la démarche, leur téléphoner. Cette technique, longue mais efficace, débouche souvent sur des visites-conseil sur le terrain. Elles montrent au propriétaire, dans la pratique, en quoi le regroupement peut lui être utile. Le propriétaire a souvent besoin de ce contact personnalisé. C'est l'occasion de lui indiquer l'ensemble de ses parcelles réellement boisées pour l'aider à remplir son bulletin d'adhésion.

Un courrier pour informer de la création de l'association et pour inviter à l'adhésion, permet d'atteindre tous les propriétaires et donc d'informer des adhérents potentiels à une étape plus avancée de la démarche. Il permet éventuellement de convaincre les prudents.

Des permanences ont également été organisées en mairie, mais ont assez mal fonctionné, probablement parce qu'elles étaient loin du terrain et moins personnalisées.

De même, une ultime réunion publique s'est avérée inutile et le contact pris avec les voisins des parcelles adhérentes a eu un effet très limité.

Il est important de laisser aux propriétaires le temps de la décision. Celui-ci peut être long comme dans le cas de Grâne où une ultime relance peut en revanche s'avérer utile.

À la date de l'assemblée générale (AG), nous avons ainsi obtenu un ensemble jugé satisfaisant de 30 adhérents (pour une surface de 200 ha).

Néanmoins, la surface et le nombre d'adhérents ont largement augmenté après la date limite d'adhésion de l'ultime relance (après l'AG).

Suite aux explications apportées par l'AG, les membres de l'association ont fait adhérer l'ensemble de leurs parcelles (contre quelques-unes auparavant, par prudence). Ceci a davantage contribué à l'augmentation finale de la surface, que les nouvelles adhésions.

Nous avons ainsi atteint, à ce jour, 600 ha pour 46 propriétaires.

Cette étape a, en définitive, duré plus de 6 mois sur Grâne et Mirmande.

Mise en place du fonctionnement pratique de l'association

L'assemblée générale de l'association a permis de formaliser son fonctionnement et de former le bureau définitif (élu par l'ensemble des adhérents). Il est important de bien définir en amont l'ordre du jour de cette AG : la première année de vie de l'ASGF va être dense, il n'y a qu'une AG par an et beaucoup de choses doivent y être approuvées. L'AG a aussi été l'occasion de bien rappeler le fonctionnement de l'association et son calendrier prévisionnel.

L'association a aussi laissé la possibilité aux propriétaires de faire délimiter leurs parcelles lors de la rédaction du Plan simple de gestion (PSG). Il a donc fallu récolter, pour chacun d'entre eux, la liste des parcelles qu'ils voulaient délimiter.

Une fois toutes ces informations récoltées, l'ASGF a rédigé un appel d'offre pour la réalisation du PSG. Sans qu'elle y soit réglementairement contrainte, elle a souhaité procéder ainsi afin d'avoir le meilleur prix pour la meilleure qualité. À ce jour, nous en sommes à ce stade : l'ASGF a lancé l'appel d'offre et le dépouillera prochainement.

Les prochaines étapes à prévoir sont la rédaction du PSG et l'identification du régisseur (appel d'offre). L'association sera alors en état de fonctionner. Chaque année se feront, en principe, les coupes et travaux prévus au PSG.

Pourquoi une ASGF ?

L'objectif ici n'est pas de juger différents outils de regroupement, mais d'expliquer ce qui nous a orientés dans le cas présent vers une Association syndicale libre de gestion forestière (ASGF).

Le Groupement forestier (GF) ne pouvait être mis en place sur ce territoire pour les raisons suivantes :

- les propriétaires, même s'ils ne gèrent pas leur forêt, ont un grand attachement à leur patrimoine et à la terre et ne veulent pas entendre parler de perte de propriété ;
- on constate que certains GF ont des effets inverses de ceux attendus. Créés il y a 30 ans, leur but premier était la gestion de grandes surfaces. Une fois la plantation faite, ils sont tombés en désuétude et la ges-

tion est devenue difficile car on ne connaît plus aujourd'hui les porteurs de parts : les successions n'ont souvent pas été faites par les notaires, l'association n'a plus ses documents, etc.

Les associations loi 1901 ne semblent pas assez solides pour un objectif de gestion (elles ne permettent pas d'établir de contrats pour le compte de leurs adhérents...).

Les Associations syndicales autorisées (ASA), sont davantage adaptées à certains domaines (desserte, gestion de l'eau, etc.) et à certains territoires. Elles sont néanmoins trop lourdes aujourd'hui pour constituer des associations autonomes. Nombre d'entre elles ont fermé ou sont en dormance.

L'ASGF est une forme particulière d'Association syndicale libre (ASL), qui ne se différencie de cette dernière que par son objet (faire de la gestion forestière) et par le fait qu'elle peut difficilement être transformée en ASA. Elle est idéale pour notre démarche dans la mesure où elle offre une grande souplesse de fonctionnement pour s'adapter à la volonté des propriétaires et à leur projet. Elle permet aussi d'œuvrer pour le compte de ses associés dans le but de faciliter le lien entre des prestataires et les nombreux adhérents.

Les avantages et inconvénients des formes de regroupement sont décrits en détail dans le mémoire de R. SABATIER (2001).

Objectif autonomie

La création d'une ASGF présente un objectif un peu ambigu : on consacre beaucoup de moyens en termes de temps et d'investissement personnel au début, pour en investir moins ensuite. Cependant, cette création permet de pérenniser certains aspects de la foresterie et de pouvoir aller ensuite plus loin avec un interlocuteur unique et identifié.

Comme signalé précédemment, il est important que ce type d'association ait une autonomie suffisante et ne repose pas, comme auparavant, sur le travail du technicien CRPF.

L'association doit en premier lieu se doter d'un bureau en état de fonctionner : une coordination et une répartition des tâches doivent être mises en place avant l'appel d'offre pour le PSG. Un calendrier annuel des tâches (AG, cotisation...) doit être établi

et les rôles de chacun doivent être fixés (qui récolte les adhésions, qui encaisse les chèques...). Le technicien doit s'assurer de l'effectivité de cette condition indispensable.

Par ailleurs, fort de l'expérience de l'ASGF du Bas-Dauphiné (Nord-Drôme), l'appel à un professionnel de la gestion forestière est, sans aucun doute, indispensable. Il devra rédiger le plan de gestion. Il s'assurera aussi de la régie pour mettre en application ce plan de gestion. Ainsi est assurée une mise en application par contrat de ce PSG groupé. L'aspect sylviculture est donc assuré par ce dernier point. En ce qui concerne la multifonctionnalité, elle fait davantage l'objet de projets au coup par coup, et l'autonomie de l'association paraît plus difficile dans ces conditions. Il n'existe pas de solution toute faite à ce jour.

De la sylviculture à la multifonctionnalité

La raison pour laquelle nous avons pris le problème sous l'angle de la sylviculture et de la production est qu'il s'agit de l'un des aspects les plus faciles à traiter rapidement et sur lequel l'association peut vite être autonome. Les premières coupes et travaux permettront aussi aux propriétaires de sentir rapidement l'aspect concret des choses. En forêt, la sylviculture est le domaine qui a le plus de conséquences sur les autres champs (paysage, accueil, DFCI...). La poursuite de cette action doit cependant amener une animation sur ces autres domaines. Ici se poursuit le rôle du technicien pour conseiller et animer sur ces autres points auprès de l'association, souvent demandeuse de cette diversification.

L'association permettra en outre une gestion à plus large échelle de ces problèmes, avec un interlocuteur identifié et motivé. La mise en place de ce type de projet sera donc plus simple.

Répondre aux attentes de tous

C'est le point le plus délicat, mais aussi celui qui fait l'intérêt de cette démarche. Cette association répond à un certain nombre de besoins des différents acteurs, et surtout à de nouveaux besoins du Val de Drôme.



Rompre avec le régime de la coupe rase sur des surfaces importantes

Il ne s'agit pas de débattre sur les pratiques sylvicoles, de défendre un type de coupe en particulier, mais plutôt de répondre aux attentes des propriétaires, sans quoi on ne peut prétendre vouloir exploiter.

Le propriétaire grânois ou mirmandais est aujourd'hui attaché majoritairement à la valeur patrimoniale de son bien (capital financier, paysage, bien familial, promenade, chasse...) bien plus qu'au revenu direct de la forêt et à la valeur du bois. En conséquence, les exploitants, de bois bûche essentiellement, augmentent énormément leur temps de prospection (dans un territoire privé à plus de 80%). Ils n'ont donc d'autre choix que la coupe rase pour maintenir une rentabilité minimum sur des chantiers souvent difficiles (peu de desserte, pas de limites de parcelles...). De ce fait, la majorité du bois bûche consommé localement est importé de l'extérieur de la région.

L'association ouvre davantage de possibilités de gestion au propriétaire en rendant possible (rentable) la coupe partielle. Le regroupement offre aux exploitants des chantiers identifiés, des parcelles limitées, un volume plus important et une vision d'exploitation sur plusieurs années. Les coupes partielles sont ainsi rentables, même si le volume est réparti sur une plus grande surface : pas de prospection nécessaire, ni de délimitation des parcelles, pas non plus de discussion avec une multitude de proprié-

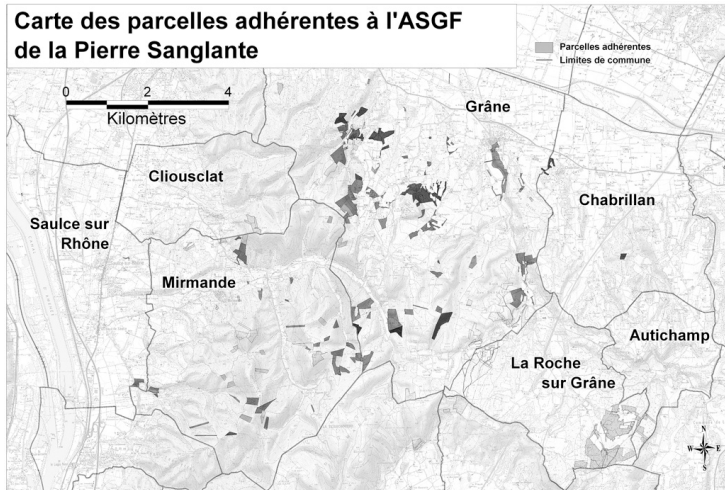
Photo 1 :

La démarche a nécessité plusieurs réunions d'informations auprès des propriétaires forestiers.
Photo C. Barbe

Bilan de la démarche à Grâne et quelques caractéristiques de l'ASGF de la Pierre Sanglante

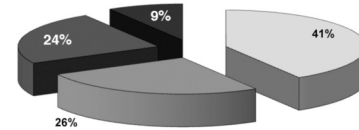
Surface : 600 ha Nombre de propriétaires : 46 Nombre de parcelles : 393

Carte des parcelles adhérentes à l'ASGF de la Pierre Sanglante



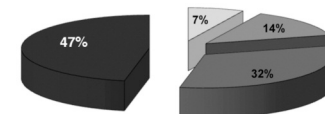
Répartition du type de propriété au prorata du nombre de propriétaires

■ propriétaire de moins de 4 ha ■ propriétaire de entre 4 et 10 ha
■ propriétaire de entre 10 et 25 ha ■ propriétaire de plus de 25 ha



Répartition du type de propriété au prorata de la surface

■ propriétaire de moins de 4 ha ■ propriétaire de entre 4 et 10 ha
■ propriétaire de entre 10 et 25 ha ■ propriétaire de plus de 25 ha



taires. La mobilisation à l'échelle du massif est également accrue, car cela permet des coupes chez des propriétaires qui n'auraient pas accepté une coupe rase. On amène plus de surface en gestion et donc plus de volume au final.

Améliorer la visibilité sur la filière

Aujourd'hui, les études de ressources sont basées sur le bois physiquement accessible en forêt, faisant fi du vouloir du propriétaire à exploiter. Cette démarche permet, sur les territoires où une ASGF est en état de fonctionner, de donner de manière fiable les volumes qui seront sortis sur les 15 prochaines années. C'est l'élément manquant pour accorder du crédit aux études de ressources.

Cela permet aussi de contractualiser avec des exploitants, de sécuriser un approvisionnement et un débouché local. Cela permet de sécuriser la filière sur le territoire et d'y fixer ses acteurs.

Répondre aux enjeux du territoire

Dans le Val de Drôme, entre 5 et 10 % de l'accroissement est prélevé, avec une domi-

nante de chêne pubescent dans les peuplements. Tout est loin d'être rentable et accessible, mais le principal facteur sur lequel nous pouvons en partie agir est d'amener les propriétaires à gérer leurs forêts. Le territoire importe une majorité du bois bûche de l'extérieur. Fort de ce constat, le fait de faire entrer des propriétaires dans un processus de gestion ne peut que profiter au territoire. Le fait de sécuriser l'approvisionnement local rend non seulement le territoire plus autonome, mais il lui garantit aussi une valeur ajoutée sur ce produit profitable au territoire (transformation, emplois...).

La forêt n'est pas le premier enjeu du territoire, mais elle l'est indirectement : son économie fonctionne en grande partie sur le tourisme vert et l'agriculture. La prise en compte de l'aspect paysager (coupes partielles) permise par le regroupement, ainsi que les surfaces suffisantes qu'il apporte au sylvopastoralisme, sont des atouts pour le territoire, son économie et l'attractivité de son cadre de vie.

Améliorer son patrimoine

En très grande majorité, les propriétaires ont, sur l'aspect économique, deux souhaits : ne pas perdre d'argent et améliorer la valeur de leur patrimoine (au sens économique et esthétique). Ils n'accordent pas d'importance au revenu de la forêt. Les coupes partielles

rentables, proposées par la démarche et permettant d'améliorer leur patrimoine, leur conviennent en général très bien. Reste à les convaincre d'assurer les faibles dépenses (cotisation, prix du PSG) préalables à la réalisation concrète des actions prévues, et surtout à les rassurer sur le fait qu'ils resteront propriétaires.

Pour cela, on leur propose de s'associer et de rédiger un PSG groupé en conservant la propriété. Il est ici nécessaire d'expliquer comment se passe la rédaction du PSG et sa mise en application pour mieux comprendre la solution que nous avons trouvée pour regrouper la gestion tout en conservant entièrement le droit de propriété (solution qui est loin d'être idéale et la seule possible).

Pour rédiger le PSG, le prestataire rencontre chaque propriétaire, visite ses parcelles, si possible avec lui. Le propriétaire exprime ses souhaits et le gestionnaire lui propose des solutions techniques. Le rôle de propriétaire et celui de gestionnaire sont donc bien séparés. Le propriétaire reste seul décisionnaire. Il n'y a donc pas de gestion globale du massif, mais le fait de regrouper des chantiers est suffisant pour bénéficier de tous les avantages que nous avons énoncés précédemment. Par ailleurs, le choix des méthodes de gestion en coupe partielle de ces peuplements de chêne méditerranéen sont restreintes : en pied à pied ou par bouquet. Les nuances d'un propriétaire à l'autre sont donc minimales, ce qui facilite le regroupement des chantiers. Pour l'application du PSG, le régisseur appelle chaque année les propriétaires concernés par des coupes ou travaux et ceux-ci ont le choix entre :

- les reporter à l'année suivante,
- laisser au régisseur l'entière responsabilité du chantier (moyennant une commission, bien entendu),
- laisser une partie du chantier, comme le martelage, au régisseur et s'occuper du restant (prestation au temps passé),
- s'occuper soi-même entièrement du chantier.

Le propriétaire reste donc vraiment maître de ce qui est fait sur ses parcelles. Cela garantit généralement son intérêt pour la gestion forestière sur le long terme et évite que l'association ne tombe en désuétude.

C'est par ce fonctionnement que le propriétaire s'y retrouve : il a les avantages d'une gestion groupée sans ses inconvénients.

Par ailleurs, l'accès à la culture forestière et aux conseils d'un professionnel sont très

positifs pour le propriétaire. De cette façon, il a une meilleure visibilité sur les possibilités de ses forêts : le PSG donne un état des lieux de sa forêt et offre des perspectives de gestion sur les 15 ans à venir (sans compter tous les avantages d'un PSG sur la fiscalité entre autres).

Enfin, pour les propriétaires, il est important aussi de garantir une gestion durable et raisonnée de leur territoire : le regroupement, bien que volontaire, apparaît alors comme une démarche incitative qui amène les voisins à faire de même.

Avoir un interlocuteur unique

Pour tous les usagers de la forêt, l'ASGF permet d'avoir un interlocuteur décidé à agir, ayant du poids sur une grande surface au lieu de nombreux propriétaires impuissants devant la difficulté de gestion, l'inaccessibilité de la culture forestière, la petite surface de leur forêt, etc.

Cette démarche répond donc aux nombreuses attentes d'acteurs très diversifiés. Ici, une action est proposée pour mieux gérer la forêt tout en mobilisant plus, dans le contexte de ce territoire.

Les facteurs du succès de la démarche

Nous avons bénéficié de nombreux facteurs positifs qui ont participé au succès de cette démarche. Il s'agit de facteurs très locaux, d'opportunité, mais aussi de facteurs liés à une politique forestière adéquate.

Parmi les « facteurs d'opportunité », on trouve :

- la réalisation passée de deux coupes rases de grande ampleur qui ont amené élus et propriétaires à réfléchir à l'avenir de leurs forêts. Le volet réglementaire étant impuissant, ils se sont tournés vers une démarche volontaire ;
- des élus municipaux intéressés par leurs forêts et par cette démarche. Le soutien de ces élus ou de propriétaires bien implantés sur la commune est indispensable à ce type de démarche. Le CRPF est très peu connu et cet appui lui accorde une confiance indispensable. Il permet aussi d'avoir un soutien logistique (mise à disposition de salles de réunion par exemple) qui résout bien des problèmes ;

– quelques propriétaires très réactifs, motivés et compétents (sur tableur, sur les aspects juridiques...) qui ont permis à l'association de vite être autonome, de travailler sur tous les aspects pratiques ;

– une crainte très importante de perdre son droit de propriété ou de voir une campagne de coupe rase. C'est à double tranchant : par crainte, de nombreux propriétaires ne nous ont pas rejoints, mais cela en a amené d'autres à nous écouter et à s'interroger sur leurs forêts ;

– un massif assez homogène avec un débouché en essor et avec une demande supérieure à l'offre (bois bûche) qui correspond à la qualité actuelle des produits.

Parmi les facteurs dus à la politique locale forestière, on compte :

– le soutien politique et financier du territoire (Syndicat mixte de développement de la Vallée de la Drôme) et de la Région Rhône-Alpes. En tant que financeur des projets territoriaux ruraux, ils ont financé l'animation de la démarche malgré l'absence de visibilité sur son aboutissement et sur son succès possible ;

– l'aide de la Région Rhône-Alpes pour la formation d'ASGF qui permet de soutenir, à hauteur de 80% et avec un plafond de 10 000 euros, les premières dépenses d'une telle association. Cela permet, en l'occurrence, de la lancer et de financer la rédaction d'un premier PSG. Sans cette aide, et malgré tous les avantages de ce dernier, peu de propriétaires se seraient engagés dans la démarche, même si ce plan de gestion aurait été remboursé par les premières coupes. Le fait d'investir est rédhibitoire en forêt privée méditerranéenne ;

– enfin, le soutien des communes où s'est déroulée la démarche (Grâne et Mirmande).

Certains obstacles, très classiques en forêt méditerranéenne, peuvent aussi être cités :

– une forêt peu rentable dont le seul débouché, lorsqu'il y en a un, est le bois énergie. Ce débouché, pour le bois bûche, est porteur, mais il ne génère pas une rentabilité importante ;

– une forêt non voulue et très présente : c'est une forêt assez jeune, due à la déprise agricole. La population est nostalgique des espaces ouverts, pâturés. La forêt est perçue relativement négativement : peu entretenue, elle est vue principalement comme une source d'ennuis (le risque incendie est perçu

comme important, même s'il est faible). Autant d'idées reçues qui restent à combattre. L'absence de culture forestière est une autre conséquence de cette histoire ;

– un attachement très important à la terre, à la propriété (cela peut paraître en contradiction avec l'absence de gestion, mais est pourtant bien présent) qui conduit à la crainte de perte du droit de propriété ;

– l'éloignement des propriétaires (souvent aujourd'hui citadins et/ou éloignés de la commune), leur l'âge, et le fait que leur forêt ne soit que rarement leur priorité.

Globalement, nous avons malgré tout bénéficié de conditions optimales pour un regroupement : soutien politique local, aides financières et motivation d'un groupe de quelques propriétaires.

Les outils mis en place

Pour faciliter la démarche et gagner en efficacité, un certain nombre d'outils ont été mis en place.

Le premier est la méthode dont nous avons parlé.

Nous avons également bénéficié de l'expérience de Loïc Casset qui avait mis en place une ASGF dans un autre contexte dans le nord de la Drôme, sur du taillis de châtaignier, ainsi que de celle du CRPF PACA sur l'ASL du Tréboux (Alpes-de-Haute-Provence).

Mais des outils spécifiques ont été mis en place lors de cette démarche par le technicien du CRPF (Jean Prévost), et ont été complétés et améliorés par une stagiaire (Emmanuelle Esmenjaud).

Des modèles de documents

Comme cette démarche amène à rédiger de nombreux courriers, documents types..., ces derniers peuvent être réadaptés localement pour éviter un travail inutile et long.

D'autres documents réutilisables à plus large échelle ont aussi été mis en place :

– des statuts à trous, avec des éléments à remplir, des commentaires, etc. Ils constituent un outil pratique de rédaction avec les propriétaires ;

– un questionnaire type pour initier la démarche. La plaquette qui l'accompagne est à réadapter à chaque cas ;

- un petit guide de l'ASGF (avec le fonctionnement adapté à cette démarche) ;
- un argumentaire pour rassurer élus et propriétaires en montrant que le regroupement ne va pas aboutir à une campagne de grandes coupes rases.

Des outils informatiques

Divers outils informatiques ont été mis en place spécifiquement pour la démarche :

- un tableur de traitement des fichiers de cadastre, faisant quelques statistiques sur la propriété, calculant les entités propriétaires et réorganisant les données de manière lisible ;
- un tableur de traitement des réponses au questionnaire type, permettant d'avoir automatiquement des statistiques avec des croisements entre les réponses aux questions (difficultés en forêt selon la grandeur de la propriété ou selon s'ils sont d'accord pour un regroupement...);
- divers outils SIG (Système d'information géographique), qui demandent encore beaucoup de travail pour être diffusés, ont été mis en place ou améliorés.

Ces outils font gagner beaucoup de temps, mais présentent l'inconvénient de n'être pas toujours facilement modulables.

Une synthèse des connaissances

Le stage d'Emmanuelle Esmenjaud, partenariat entre les CRPF Rhône-Alpes et PACA, a permis de faire une synthèse des différents regroupements existants en ASL dans le quart Sud-Est. Ces différents exemples sont très précieux pour se faire une idée de la démarche à suivre.

Tous ces outils font gagner en efficacité, mais sont aussi autant d'exemples pour fonder une méthodologie adaptée à un contexte donné. Un « outil » des plus précieux reste les rencontres : les démarches sont faites d'une multitude d'astuces, d'aspects pratiques qui ne seront jamais dans aucun document. Nous avons organisé des rencontres inter-CRPF de techniciens ayant animé de façons très diverses des ASL très différentes. Ces échanges ont été très riches car, malgré les divergences de points de vue, ils ont permis de partager, d'opposer, de synthétiser les

Illustration de deux outils informatiques (tableurs)

Transformation de la base cadastrale

Schéma de fonctionnement

Mise en forme du cadastre

Feuille cadastrale	N° de parcelle	Nom	Surface
AX	23	X	0.2
AX	25	X	0.5
BA	6	Y	1
BC	12	Y	0.7
BC	27	Y	0.5

Mise en forme créée

Nom	Surface	Parcelles		
X	0.7	AX 23	AX 25	
Y	2.2	BA 6	BC 12	BC 27

Saisie du questionnaire

Feuille de saisie

Mise en forme de statistiques cadastrales

Mise en forme des statistiques

Jean PREVOST
Chargé de mission
au CRPF Rhône-Alpes
Mél :
prevost.jean@
ymail.com

méthodes, techniques et astuces. C'est un outil que l'on n'utilise que trop peu !

Cet article n'a pas la prétention, loin s'en faut, d'être un modèle. Mais c'est un exemple parmi d'autres qui, nous l'espérons, fera avancer d'autres projets.

L'avenir nous donnera les résultats de cette démarche émergente.

J.P.

Bibliographie

- GIZARD (M.). — Régime juridique fiscal et social des associations syndicales, à l'usage des forestiers. — Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2007. — 101 p.
- SABATIER (R.). — Mise en valeur de la propriété morcelée, exemple de l'ASGF du Fayet

(Ardèche). — Bordeaux : Université Montesquieu Bordeaux IV, 2001. — 62 p. (mémoire de fin d'étude DESS « environnement et développement sylvicoles »).

PREVOST (J.). — Structuration de la filière forêt-bois dans la basse Vallée de la Drôme. Mise en place d'outils pour une structuration de la filière forêt-bois dans une optique de gestion groupée et multifonctionnelle de la forêt. — Nancy : AgroParisTech-ENGREF, 2010. — 65 p. (mémoire de fin d'étude de la Formation des Ingénieurs Forestiers)

ESMENJAUD (E.). — Les associations syndicales de gestion forestière. Analyse de leur opérationnalité appliquée au Sud-Est de la France, réalisation d'une boîte à outils. — Nancy : AgroParisTech-ENGREF, 2011. — 62 p. (mémoire de fin d'étude de la Formation des Ingénieurs Forestiers)

CRPF Rhône-Alpes et PACA – Boîte à outils pour la création d'ASGF. — Valence, 2011 – disponible auprès du CRPF Rhône-Alpes.

Résumé

Face au morcellement de la forêt privée méditerranéenne et au regain d'intérêt pour cette forêt, le regroupement en Association Syndicale libre de Gestion Forestière (ASGF) a tendance à se développer. Ayant monté une association de ce type en contexte méditerranéen, nous proposons de décrire nos choix et de porter à connaissance notre démarche. Cet exemple n'a pas vocation à servir de modèle, mais de base de réflexion sur un certain nombre de problèmes. L'objectif final est de former des structures autonomes, gérant la forêt et répondant tant aux attentes des propriétaires qu'à celle de la filière et des collectivités.

Summary

Grouping forestry management in the lower Drôme valley (S.-E. France)

In the face of the scattered landholding pattern of private Mediterranean woodlands and with the renewed interest in such forests, the Owners' Voluntary Association for Forestry Management (ASGF in French) shows signs of developing. Having set up this type of voluntary association in a Mediterranean context, we propose here to explain our choices and publicise our approach. It is offered as an example, not a model, to serve as the basis for consideration of a certain number of issues. The ultimate objective is to set up independent structures for forest management that will take into account the expectations both of forest landowners and those of related industries and local and regional government councils.

Resumen

La mutualización de los actores de la gestión forestal en el valle bajo de la Drôme Aprendizajes del terreno después de dos años de animación en Grâne y en Mirmande

Frente al fraccionamiento del bosque privado Mediterráneo y al retorno del interés por dicho bosque, la mutualización de los actores en Asociación Sindical libre de Gestión Forestal (ASGF) tiene tendencia a desarrollarse. Habiendo creado una asociación de ese tipo en el contexto Mediterráneo, nos proponemos describir las opciones que hemos escogido y dar a conocer nuestra acción. Este ejemplo no está destinado a servir de modelo, sino de base de reflexión sobre ciertos problemas. El objetivo final es el de formar estructuras autónomas, que gestionen el bosque y respondan tanto a las expectativas de los propietarios como a las de la cadena de producción y de las colectividades.